

Réunion du 04 avril 2018 à 20 heures 30

Convocation en date du 28 mars 2018.

Sont présents :

M. BILLEPINTE Thierry, M. BECARD Nicolas, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. HARDUYA Franck, M. LABORDE Patrick, Mme LACASSIN Dominique.

Absent excusé: M. PAGES Lilian.

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 heures 45.

Le procès-verbal de la réunion du 05 mars 2018 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

LOCAL PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2017-38 du 28 août 2017 le Conseil Municipal a autorisé la location du local professionnel à Monsieur Robin LAURET pour la saison 2018.

La période inscrite dans la délibération étant différente, Monsieur le Maire précise que le bail prendra effet le 01 mai 2018 et se terminera le 30 octobre 2018, pour un loyer mensuel de 160 €, il n'y aura pas de caution puisque celle-ci a déjà été encaissée par titre n° 30 du 11 avril 2017.

Le Conseil Municipal, à la majorité, l'autorise à monter un appentis depuis le local jusqu'en bordure de route, il devra l'assurer et l'harmoniser esthétiquement avec la façade de l'ancienne école.

SIEBAG

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2018-04 du 05 février 2018, le Conseil Municipal a décidé de déléguer au Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie de la commune.

De ce fait, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie qui sera établi entre la commune de Lelin-Lapujolle et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois à Riscle.

Le coût de revient pour la production d'un mètre cube d'eau potable est de 1,27 €.

Le prix de facturation pour les adhérents de Riscle est de 1,50 € / m³,

Les anciens adhérents du réseau de Viella paieront 1,65 €/m³ au lieu de 1,72 € avant leur adhésion au SIEBAG,

Les habitants de Cannet qui adhéreront au 1^{er} juillet 2018 paieront pour l'instant, 0,90 €/m³ comme avant leur adhésion.....

Les communes d'Averon-Bergelle et Cagnet adhèrent au SPANC à partir du 1^{er} juillet 2018.
Le local de Viella est loué à l'entreprise LORIN Motoculture pour un montant mensuel de 150 €.
Un projet de vente du dépôt d'Aignan à l'entreprise SCHERRER est en cours... (40 000 €).

Vote du budget :

Les indemnités des élus passent de 19 166 € en 2017 à 36 000 € en 2018.

Le résultat d'exercice pour le fonctionnement s'élève à 315 159 € et celui de l'investissement à 126 523 €.

COMPTES ADMINISTRATIFS

M. Bécard Nicolas présente les comptes de l'année 2017.

La section investissement présente un déficit de 25 067, 39 €, la section fonctionnement présente un dégagement de 36 876, 70 €.

Le solde de la capacité d'autofinancement à reporter l'année prochaine est de 123 878, 11 €.

Les membres présents du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent ces résultats pour l'année 2017 et signent les documents afférents.

BUDGET PRIMITIF 2018

La section fonctionnement du budget primitif présente des dépenses à hauteur de 172 018 € et des recettes pour un montant de 203 000 € d'où un dégagement de 31 297 €.

La section investissement du budget primitif présente un déficit de 45 511 €.

Le budget primitif 2018 est voté par les membres présents du Conseil Municipal, à l'unanimité.

Les membres présents du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 à l'identique de 2017, soit :

pour la taxe d'habitation	17,96 %
pour la taxe foncière (bâti)	18,52 %
pour la taxe foncière (non bâti)	115,75 %

ACCESSIBILITÉ et SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé, il convient d'étudier les différentes propositions pour permettre l'accès de la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite ainsi que leurs coûts.

Après avoir comparé les différents devis, étudié les impacts financier, technique et esthétique qu'auront ces aménagements,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de choisir d'équiper la commune d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite qui permettra l'accès à la salle des fêtes, à l'église et à la salle du Conseil Municipal,
- de changer la porte d'entrée de la salle des fêtes pour la mise aux normes de l'accès aux personnes à mobilité réduite
- d'inscrire cette dépense au budget de l'année 2018
- de retenir le devis de l'entreprise « Ascenseurs et automatismes de Gascogne » pour l'achat de l'élévateur pour un montant de 11 920,00 € H.T
- de retenir le devis de l'entreprise Castaing Aluminium pour la porte d'entrée pour un montant de 2 258,62 € H.T

Soit un total de 14 178, 62 € H.T ou 15 285, 94 € TTC

- de solliciter une subvention auprès de la Région,
- de solliciter une subvention au titre de la DETR,
- d'accepter le plan de financement comme suit :

Autofinancement	45 %	6 380, 38 €
Subvention DETR	25 %	3 544, 65 €
Subvention Région	30 %	4 253, 59 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger et signer tous les documents afférents à cette délibération.

INVESTISSEMENTS 2018 retenus

L'accessibilité de la salle des fêtes, si le projet étudié est validé, aura un coût de 15 285, 94 € sans tenir compte des éventuelles subventions.

Divers devis sont arrivés :

Terrain de pétanque et aménagement entrée village 3 400 €

Dé moussage de la toiture de l'église de Lapujolle 1 926 €

Un abri grillade à côté de la salle des fêtes, 20 000 € environ.

Le remplacement des persiennes de la salle des fêtes par des volets roulants solaires 2052 €

Un ossuaire pour le cimetière de Lelin pour un coût minimal de 1 540 €

L'achat de petit matériel pour la salle des fêtes environ 500 €

Plaque vibrante 1 223 €

La participation à l'achat d'une chambre froide pour la société de chasse (maximum 2 500 €).

Implantation d'un poteau incendie en partenariat avec Saint Germé au quartier du Pin pour un coût de 1 100 €.

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. **BECARD** Nicolas

M. **BILLEPINTE** Thierry

Mme **CAMICAS** Anne-Marie

M. **DUCOURNAU** Marc

M. **FAUQUÉ** Olivier

Mme **GAYRIN** Laure

M. **HARDUYA** Franck

M. **LABORDE** Patrick

Mme **LACASSIN** Dominique